



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

Flash
Ecoles 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-uns974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°15 2016-2017 Vendredi 2 juin 2017 SE-UNSA 974

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 2/06/17

[Lire la déclaration liminaire en Pièce jointe](#)

JOURNEE DE SOLIDARITE ET RIS

Lors de la CAPD du 2 juin 2016, l'IA-DAASEN a annoncé sa décision de ne plus accorder de droit le rattrapage des heures d'informations syndicales sur la journée de solidarité.

L'ensemble des organisations syndicales a réagi fermement en dénonçant le non-respect de la circulaire de 2009 fixant les règles de récupération des réunions d'informations syndicales.

Après de longs débats d'argumentation, l'IA-DAASEN a accepté de surseoir à cette décision.

Donc, **cette année, l'ensemble des enseignants ayant participé aux réunions d'informations syndicales pourra les déduire de la journée de solidarité.**

SOMMAIRE :

- 1- Liste d'aptitude d'intégration dans le corps des PE
- 2- Avancement des PE à la Hors Classe
- 3- Mouvement départemental 2017
- 4- Appel à candidatures
- 5- Demande d'annulation de changement de département
- 6- INEAT/EXEAT
- 7- Postes adaptés (année scolaire 2017-2018)
- 8- Départ en stage CAPPEI
- 9- Constitution du corps des Psychologues Scolaires
- 10- Informations diverses
- 11-Dérogations aux rythmes scolaires (1er degré) : que prévoit le projet de décret ?

Les collègues contactés par mail ou par téléphone n'ont pas eu de changement à l'issue de la CAPD

1- Liste d'aptitude d'intégration dans le corps des PE (au 1/09/2017)

Dotation	Demandes	intégrés
13	8	8

N.B.: Il reste 60 instituteurs.trices dans notre département

Pour rappel, pour le SE UNSA, la liste d'aptitude n'est pas à considérer comme une promotion mais est bien comme une revalorisation.

2- Avancement des PE à la Hors Classe (au 1/09/2017)

	Liste principale	Liste complémentaire
Promouvables	4578	
Nombre	238	119
Barème le + fort	43,000	40,500
Barème le + faible	40,500	40,000

Barème : (échelon x 2) + (note péda au 31/08/2016) + (Point.s éduc prior) + (Point dir)

Education prioritaire (4 ans dans la même école) : - REP = 1 point
- REP+ = 2 points

3- Mouvement départemental 2017

	Nombre	%
Participants	2255	
Vœux	35 774	
Mutés	1206	53,48
Affectation sur vœu 1	793	35,16
Maintenu sur poste d'origine	648	28,73
Sans poste	401	17,78

Les collègues sans poste seront mutés à titre provisoire à la phase d'ajustement
Liste Complémentaire aux concours PE : possibilité de les prendre tous cette année

BONIFICATIONS

Rapprochement de conjoints		
Accordé	161	64,66 %
Refusé	41	16,47 %
Demandes irrecevables	47	18,87 %
Total	249	100 %

RQTH			
Enseignants de l'Académie	Avis favorable	Avis défavorable	
	59	23	
Enseignants entrants	Avis favorable	Avis défavorable	
	6	2	
S/Total	65	71,91 %	25 28,09 %
Non participation au movt	22		
Pas de transmission de dossier	8		
Demande annulée	2		
Total	122		

Postes vacants :

- 26 directions : 13 en REP + / 13 en HEP
- 12 Maître G
- 17 psychologues scolaires

4- Appel à candidatures (2nd phase)

Postes à profils

Intitulé des postes	Avis Fav	Avis Déf
Conseiller.ère pédagogique en EPS	2	3
Chargé.e de mission académique ½ temps EIP/ ½ suivi dispositifs relais	1	0
Ens ½ temps service d'accompagnement comportemental spécialisé (SACS) / ½ temps Institut médico-social Charles Isautier	0	
Ens spé en unité d'enseignement TED maternelle	0	
Coordonateur REP+ au collège Henri Matisse	7	0
Coordonateur REP+ au collège Célimène Gaudieux	2	2
Enseignant supplémentaire REP+ au collège Célimène Gaudieux	2	2
Coordonateur REP+ au collège Deux Canons	1	3
Coordonateur REP+ au collège de Montgaillard	2	2
Enseignant supplémentaire REP+ au collège Jean Le Toullec	2	0

5- Demande d'annulation de changement de département

Enseignants sortants	Avis IA-DAASEN Réunion	Avis IA-DAASEN d'accueil
2	2 Favorables	1 Favorable 1 En attente
Enseignants entrants	Avis IA-DAASEN Réunion	Avis IA-DAASEN d'origine
1	Favorable	Favorable

6- INEAT EXEAT (rentrée scolaire 2017)

A- INEAT : 104 demandes

INEAT	
Rapprochement de conjoints (RC)	24
Raison médicale (RM)	10
RC et RM	6
Convenance Personnelle (CP)	50
TOTAL	90

- INEAT accordé pour tous les collègues
- Attente des EXEAT des académies de départ

B- INEAT mouvement complémentaire national :

INEAT mouvement complémentaire national	
Permutations	4

Sortie du département par EXEAT (2016-2017)

Demandes d'EXEAT :

EXEAT	
Rapprochement de conjoints (RC)	8
Raison médicale (RM)	5
Convenance Personnelle (CP)	2
TOTAL	15

- Les EXEAT sont accordés pour rapprochement de conjoint en priorité.
- Ils ne se réaliseront que s'il y a accord du département d'accueil

7- Postes adaptés (année scolaire 2017-2018)

Renouvellement	
Avis Fav	Avis Déf
10	2
Premières demandes	
Avis Fav	Avis Déf
5	14
Hors délai	
1	
TOTAL : (avis fav / demandes)	15 / 32

8- Départ en stage CAPPEI

Nous contacter pour l'affectation

EGPA	
1 ^{er} degré	2 nd degré
10	3
13	

RASED	
1 ^{er} degré	2 nd degré
22	0

ULIS	
1 ^{er} degré	2 nd degré
10	4
14	

- Si les collègues n'ont pas le CAPPEI la première année, ils peuvent garder le berceau du stage une année supplémentaire
- Les collègues gardent un an leur affectation de 2016-2017
- Si un lauréat annule sa demande, une personne de la liste complémentaire sera prise mais sur l'affectation du collègue démissionnaire
- Les points de bonification utilisés pour le mini mouvement, seront conservés pour le mouvement futur

NB : Résultats du CAPASH E fin juin

9- Constitution du corps des Psychologues Scolaires

(situation au 26/05/2017)

	Nb	%
Nombre de psy contactés	58	100
Demandes d'intégrations	15	25,9
Demandes de détachements	14	24,1
Autre (retraite)	1	1,7
Pas de réponses	28	48,3

NB : les collègues ont jusqu'au 31/05 pour se prononcer, autrement ils seront mis en détachement pour un an

10- Informations diverses

- Les **différents dispositifs Blanquet** : la décision sera prise le 6/06. Aujourd'hui aucun texte n'est sorti. Les collègues éventuellement touchés par le **dédoublé de postes** à la rentrée auront une mesure de carte scolaire (MCS) l'année suivante

- **Résultat d'admission au concours PE 2017 : 22/06**
- **Nouveaux PES 2017: accueil la première semaine de juillet**
- **Dispositifs Blanquert** : Aucun texte de paru à ce jour. Le ministre donnera les **décisions le 6/06**

11-Dérogations aux rythmes scolaires (1er degré) : que prévoit le projet de décret ?

Le CSE devrait examiner le 8 juin 2017 un projet de décret qui "élargit le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles" pour permettre une semaine de 4 jours de classe. Le texte, permettrait au "Dasen, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours". Le projet de décret détaille les conditions pour accepter ces dérogations et permet dans certains cas une "adaptation du calendrier scolaire national". Les nouvelles organisations pourraient "s'appliquer dans toutes les écoles de la commune quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en [leur] faveur".

Le projet de décret, qui devrait être examiné le 8 juin en CSE, permet le retour à la semaine de 4 jours, en élargissant le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le texte prévoit que sur "proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école", le Dasen peut autoriser des "adaptations" à l'organisation de la semaine scolaire qui prévoit, selon le code actuel de l'éducation, 9 demi-journées, soit 4,5 jours d'école.

Le Dasen pourra autoriser des dérogations à cette règle si :

- elles présentent "des garanties pédagogiques suffisantes"
- elles n'ont "pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine, ni d'organiser les heures d'enseignement sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour et 3 h 30 par demi-journée, ni de réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ni de modifier leur répartition". Ces dérogations pourront "s'accompagner d'une adaptation du calendrier scolaire national".

Le Dasen devra "s'assurer de leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et avec le projet d'école et, lorsque les adaptations doivent être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial, de la qualité éducative des activités périscolaires proposées". Il vérifiera également que "l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant".

Lorsqu'il autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire, le Dasen peut "décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur".

Toute l'équipe du SE-Unsa 974

L'équipe du SE-Unsa

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-unsa.org

Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D- dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D- Demande de renseignements xxxxxxxx

Par téléphone:

Responsable 1^{er} degré : **Sonia LAPIERRE**

Secteur	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	0692 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	0692 69 42 95